

21 août 2012

Gestionnaire : BMO Investissements Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de BMO Guardian Catégorie mondiale de dividendes, série F (série F) de la Catégorie mondiale de dividendes BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le gestionnaire, BMO Investissements Inc., au 1-800-668-7327 ou à l'adresse [servicealaclientele@bmo-guardian.com](mailto:servicealaclientele@bmo-guardian.com), ou visitez le [www.fondsbmoguardian.com](http://www.fondsbmoguardian.com).

### Bref aperçu

<b>Date de création du fonds :</b>	(Série F) 11 novembre 2009	<b>Gestionnaire(s) de portefeuille :</b>	Kleinwort Benson Investors Dublin Ltd. (sera changé pour Guardian Capital LP vers le 21 septembre 2012)
<b>Valeur totale au 3 août 2012 :</b>	19,1 millions de dollars	<b>Distributions :</b>	En septembre, dans le cas des dividendes ordinaires; au plus tard le 29 novembre, dans le cas des dividendes sur les gains en capital
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	1,54 %	<b>Placement minimal :</b>	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel)

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif d'obtenir un rendement global élevé réalisé sur la valeur de votre placement, y compris un revenu de dividendes et des gains en capital, en investissant surtout dans des actions ordinaires et des actions privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés situées partout dans le monde. Le fonds investit surtout dans des titres de participation de sociétés qui sont négociés à des bourses de valeurs reconnues de pays situés partout au monde.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 3 août 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

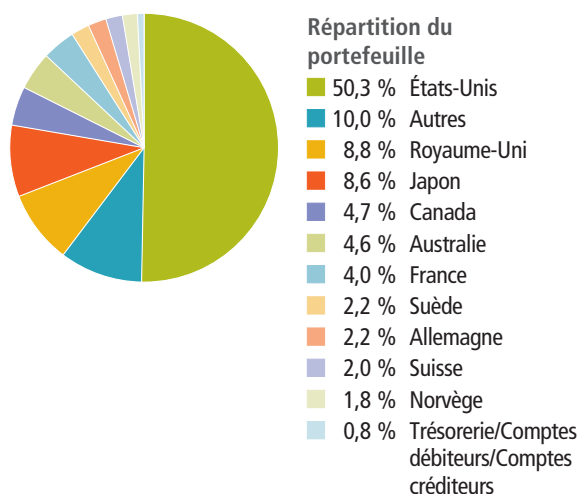
#### Dix principaux placements (au 3 août 2012)

1. Seagate Technology
2. Eli Lilly and Company
3. Lorillard, Inc.
4. AstraZeneca PLC
5. British American Tobacco p.l.c.
6. Exxon Mobil Corporation
7. Accenture PLC, cat. A
8. ConocoPhillips
9. Chevron Corporation
10. Annaly Capital Management Inc.

**Nombre total de placements 197**

**Les 10 principaux placements représentent 22,3 % du fonds.**

#### Répartition des placements (au 3 août 2012)



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement de la série du fonds au cours des 2 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

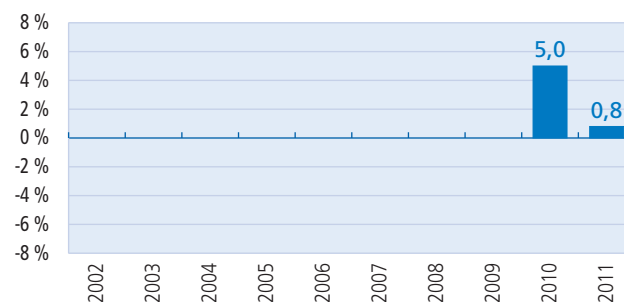
Il est important de noter que le rendement passé de la série n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

#### Rendement moyen

Au 31 juillet 2012, la personne qui a investi 1 000 \$ dans cette série du fonds depuis sa création détient aujourd'hui 1 133 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 4,7 %.

### Rendements annuels

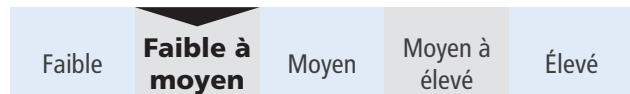
Ce graphique montre le rendement annuel de la série au cours des 2 dernières années civiles. La série a perdu de sa valeur pendant 0 de ces 2 années.



### Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. BMO Investissements Inc. estime que le risque associé au présent fonds est Faible à moyen.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds.



### Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez être en mesure d'effectuer des substitutions pour acquérir des titres d'une autre catégorie de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc. sans réaliser de gains en capital
- vous recherchez un fonds de titres de participation qui offre une exposition à des sociétés situées partout dans le monde qui versent des dividendes
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

### Un mot sur la fiscalité

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous et au fonds, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

### Combien cela coûte-t-il?

La rubrique suivante décrit les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série F du fonds.

Le fonds a d'autres séries d'actions. Les frais sont différents pour chaque série. Vous devriez vous informer sur les autres séries d'actions qui pourraient vous convenir.

#### 1. Frais d'acquisition

Plutôt que de verser des frais d'acquisition à l'égard de chaque opération, vous versez à votre courtier des frais annuels fondés sur la valeur de vos actifs. Vous ne versez aucuns frais d'acquisition lorsque vous achetez des actions de série F du fonds.

#### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 31 mars 2012, les frais de la série F du fonds s'élevaient à 1,65 % de sa valeur, ce qui correspond à 17 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur de la série)

#### Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation des actions de série F du fonds.

1,54 %

#### Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit du coût des opérations du fonds.

0,11 %

#### Frais du fonds

1,65 %

#### Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à votre courtier à l'égard de la série du fonds.

### 3. Autres frais

Les actions de série F conviennent aux épargnants qui participent à un programme intégré d'un courtier ou qui ont ouvert un compte assorti de frais fixes. Vous pouvez acheter des actions de série F uniquement par l'intermédiaire de courtiers qui ont conclu une convention relative à la série F avec BMO Investissements Inc. et uniquement avec l'autorisation préalable de celle-ci.

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou substituerez des actions du fonds. **Frais** **Ce que vous payez**

<b>Frais de négociation à court terme</b>	Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des actions du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.
<b>Frais de substitution</b>	Vous pouvez négocier ces frais avec votre courtier. À l'heure actuelle, ces frais peuvent aller jusqu'à 2 % du montant que vous substituez.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.  
77 King Street West, bureau 4200  
Toronto (Ontario)  
M5K 1J5

Sans frais 1-800-668-7327  
[www.fondsbmoguardian.com](http://www.fondsbmoguardian.com)  
Courriel : [servicealaclientele@bmoguardian.com](mailto:servicealaclientele@bmoguardian.com)